

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Abonnement payable d'avance.  
Canada—Excepté cité de Québec..... \$1.00  
Cité de Québec et pays étrangers..... 1.50  
Pour les Sociétaires de la Coopérative Fédérée de Québec et de la Société des Jardiniers-Marailleurs..... 75c

Tarif des annonces 15c. la ligne. Annonce classifiée 3 sous du mot. Minimum 75 sous par insertion. Payable d'avance. Tarif en vigueur depuis le 1er octobre 1928.

Pour abonnements et annonces, écrire au "Bulletin de la Ferme", Limitée, 37, rue de la Couronne (Édifice Guillemette), Québec, Case postale 129.—Tél. 2-1721.

# LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION ET RÉDACTION  
37, DE LA COURONNE,  
QUÉBEC

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC  
de la Société des Jardiniers-Marailleurs et de la Société d'Industrie Laitière  
de la Province de Québec.

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de la ferme et du foyer rural.

Elle est rédigée par un comité de techniciens et de praticiens agricoles, assistés de collaborateurs occasionnels et de correspondants de diverses institutions agricoles. Toute collaboration est soumise au contrôle du directeur.

La correspondance concernant la rédaction doit être adressée au Directeur du "Bulletin de la Ferme", Case postale 129, Québec.

Volume XVII—Henri Gagnon, Président,

QUÉBEC le 12 DECEMBRE 1929

Frs Fleury, Gérant,—Numéro 50

## Les cancanes bêtes et méchants

Il nous est venu récemment aux oreilles un cancan bête et méchant, qui donne de l'actualité aux remarques qui vont suivre.

Nous savons tous ce que c'est qu'un cancan: une histoire invraisemblable, qui sort on ne sait d'où, et dont l'auteur est introuvable.

Sous la forme d'une confidence et sous le sceau du secret, on insulte une personne, on brise un foyer, on ternit l'honneur d'une famille; et toujours, presque toujours, du moins, l'auteur de semblables bassesses a l'audace de vouloir s'en excuser avec un soupir de regret qui ne ressemble, à vrai dire, qu'à un sifflement de reptile.

N'existe-t-il pas un moyen honnête pour enrayer cette épidémie de calomnies, médisances, bassesses ou lâchetés qui se colportent de bouche en bouche et d'oreille à oreille, sous le secret de l'anonymat? Il nous semble que si.

Que l'être, homme ou femme, qui vous confie en aparté telle révélation sur le compte de qui que ce soit, avec l'intention de lui faire du mal, rencontre en vous l'être franc et loyal qui lui demandera immédiatement la teneur des renseignements qu'il vous présente. Refusez d'entendre tout soi-disant secret qui peut contribuer à ternir la réputation de votre semblable; dites-vous que son auteur est assez lâche pour parler de même contre vous-même à celui dont il se fait le dénigreur.

La médisance et la calomnie sont déclarés péchés mortels par la loi de Dieu. Pourquoi donc tant de soi-disant fidèles se croient-ils permis de divulguer des secrets qui ne sont pas les leurs, de colporter des mensonges dont ils ignorent l'origine; d'insulter des familles simplement parce qu'on leur a dit... ça!

Nous sommes toujours heureux de voir de nouvelles manufactures se fonder au Canada, de nouvelles industries se créer; ce que nous voudrions voir disparaître, par exemple, c'est la fabrique de cancanes, qui ne peut donner en pâture à sa clientèle qu'une moisson de bêtises, et ce, nul n'en doute, sans profit pour personne.

Notre modeste voix aura peut-être, nous l'espérons de tout cœur, quelquel'écho dans les âmes qui ne sont pas perverses, chez les personnes plutôt étourdies que méchantes. La grande majorité de nos concitoyens sont ennemis du cancanage, et pour mettre un frein à semblable épidémie, il faut de toute nécessité que toutes les bonnes volontés s'unissent dans la lutte.

Qu'il s'agisse d'un mensonge, d'une médisance ou d'une calomnie, que chacun demande à son colporteur de lui dire carrément de qui il tient la nouvelle.

En ce faisant, la vipère deviendra couleuvre, et petit à petit, un animal inoffensif: c'est la grâce que nous lui souhaitons.

## L'Amélioration d'une Industrie nationale

Le Ministère de l'Agriculture a commencé, à faire des prêts aux producteurs de sucre d'érable, selon le plan proposé par l'honorable M. J.-L. Perron, ministre de l'Agriculture.

On se rappelle, en effet, que, récemment, l'honorable M. J.-L. Perron offrait aux membres de la Société des Producteurs de Sucre d'érable de Québec, anxieux d'améliorer leur outillage pour l'exploitation de leurs érablières, des prêts au montant de 50% de la somme qu'ils dépenseraient pour cette amélioration. Cette somme ne doit cependant pas dépasser \$500.00.

Onze producteurs de sucre d'érable, demeurant dans les comtés de Beauce, Lotbinière, Frontenac et Mégantic, ont déjà profité de cette offre de l'honorable M. Perron, et le Ministère de l'Agriculture vient de leur prêter sans intérêt une somme totale de \$1972.65.

Cette somme représente la moitié du montant qui sera dépensé pour l'amélioration de l'outillage de certaines sucreries, c'est-à-dire près de \$4,000; ce qui est un très heureux début.

## Neige de Diamants

(Poème inédit)

Le ciel est d'un bleu de pervenche;  
Du soleil, les regards charmants  
S'arrêtent sur la plaine blanche,  
Où scintillent des diamants.

Poétique tapis de neige,  
Toi dont l'éclat charme mes yeux,  
Qui me fera, le privilège  
De te louer en vers joyeux?

Je voudrais vanter ta richesse,  
Ma muse dit: "Chante tout bas;  
"Ton cœur a des stances d'ivresse  
"Que ta plume ne comprend pas.

"Garde tout au fond de ton être  
"Ta mélodieuse douceur;  
"Si tu la traduais, peut-être  
"N'y trouverait-on que fadeur."

Et je laisse tomber ma plume,  
Neige, quand ma lyre pour toi  
Vibre encore, alors qu'elle embrume  
Le poème éclos sous mes doigts.

Ste-Clotilde de Horton, décembre, 1929.

JOËLLE

## LA PROVINCE FAIT UN PAS

vers la Conquête de ses marchés

Le public consommateur sera sans doute heureux d'apprendre qu'il pourra désormais se procurer, dans cette province, la qualité et la quantité de tubercules que ses fournisseurs faisaient jusqu'ici venir des Provinces Maritimes et des États-Unis.

En moins d'un an, la coopération des producteurs, stimulée par une active propagande et par une aide efficace du Ministère Provincial de l'Agriculture, leur a permis de substituer 35,000 minots de tubercules de semence de la variété "Montagne Verte" certifiée, aux variétés indésirables qu'ils avaient jusqu'ici cultivées; de se construire des entrepôts aménagés pour le triage, la classification et le chargement des pommes de terre; de répondre en tous points aux exigences de la demande.

Ces producteurs méritent à la fois les félicitations de tous ceux qui ont à cœur les intérêts de leur province, de même que l'encouragement du public consommateur qui se doit d'accorder sa préférence aux produits récoltés chez nous.

Étant donné, en effet, que la culture de la pomme de terre est la troisième en importance de la série de nos productions; qu'elle représente une valeur moyenne annuelle de \$21,900,000; que notre récolte moyenne se chiffre annuellement à 15½ millions de quintaux, soit deux millions de quintaux de plus que celle des provinces Maritimes réunies; il importe que producteurs et consommateurs coopèrent étroitement pour assurer à la production domestique, la prépondérance qu'elle doit avoir sur nos propres marchés jusqu'ici approvisionnés de pommes de terre, en quantités beaucoup trop considérables, par les Provinces Maritimes et les États-Unis.

Le marché domestique ou intérieur étant toujours le meilleur, il faut à tout prix que nous le gardions pour nous: "Charité bien ordonnée commence par soi-même."

Nous ne nous en emparerons et assurerons la possession, que dans la mesure de nos efforts faits par les producteurs pour satisfaire aux desiderata de la demande, et de

l'encouragement constant que les consommateurs leur donneront par la suite.

Les dix-huit sociétés coopératives agricoles locales qui ont été organisées en vue de la production de la classification et de la vente des pommes de terre, sont les suivantes:

- Société Coopérative Agricole de St-Alexandre, (Kamouraska).
- Société Coopérative Agricole de St-Arsène, (Témiscouata).
- Société Coopérative Agricole de l'Île Verte, (Témiscouata).
- Société Coopérative Agricole de Trois-Pistoles, (Témiscouata).
- Société Coopérative Agricole de St-Fabien, (Rimouski).
- Société Coopérative Agricole de Bio, (Rimouski).
- Société Coopérative Agricole de St-Valérien, (Rimouski).
- Société Coopérative Agricole de Luceville, (Rimouski).
- Société Coopérative Agricole de Mont-Joli, (Matane).
- Société Coopérative Agricole de Maria, (Bonaventure).
- Société Coopérative Agricole de Bonaventure, (Bonaventure).
- Société Coopérative Agricole de Carleton, (Bonaventure).
- Société Coopérative Agricole de St-Eugène-de-Grantham, (Drummond).
- Société Coopérative Agricole de St-Rémi-du-Lac-aux-Sables, (Portneuf).
- Société Coopérative Agricole de St-Sylvestre, (Nicolet).

Syndicat des Producteurs de pommes de terre de l'Île aux Grues, (Montmagny).
- Société Coopérative Agricole des Cultivateurs de l'Île d'Orléans, (Montmorency).

Société Coopérative Agricole de Lachetvrière, (Portneuf).

Douze d'entre elles se sont fédérées en société coopérative régionale, sous le nom de "La Fédération Agricole du Bas St-Laurent".

12

12

12